



Résidence Les Aubépinés

2 rue Collet

50340 Les Pieux

☎ 02.33.04.10.33.

@ madurel@lespieux.fr

FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION POUR LA LOCATION D'UN APPARTEMENT A LA RESIDENCE LES AUBEPINES (Logement Foyer)

Identité : M Mme Mlle

Nom du demandeur : Prénoms :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

Nom du conjoint : Prénoms :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse email :

Situation de famille : Célibataire : Marié(e) : Veuf(ve) : Divorcé(e) :

Logement demandé : Pour une personne : Pour 2 personnes :

Date d'entrée souhaitée dans le logement :

Motifs de la demande (préciser) :

.....

.....

Appréciation de l'autonomie :

Le futur résident devra fournir un certificat médical attestant d'un niveau d'autonomie compatible avec le fonctionnement d'un foyer pour personnes âgées autonomes.



Coordonnées de la famille, de l'entourage, personnes référentes :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Lien de parenté ou qualité :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Lien de parenté ou qualité :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Lien de parenté ou qualité :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus,

Fait à _____ , le _____

Signature

**Cette fiche est à adresser à M. le Président du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
- Mairie BP 12 – Rue Centrale – 50340 LES PIEUX -
ou à remettre à l'agent social du C.C.A.S à la Résidence**

Documents à joindre :

- ✓ Justificatif d'état civil (copies pièce d'identité, livret de famille)
- ✓ Justificatif de ressources (copie du dernier avis d'imposition)
- ✓ Certificat médical

Tarifs en Euros du 01/01/2021 au 31/12/2021

Type de Logement	Part de la redevance mensuelle loyer + charges	Part des prestations collectives	Montant total mensuel	Dépôt de garantie
F1 bis A	503.79 €	39.91 €	543.70 €	503.79 €
F1 bis D	524.61 €	39.91 €	564.52 €	524.61 €
F2	572.69 €	39.91 €	612.60 €	572.69 €

* Dont 72,49 € de charges

(1) Ce montant comprend le loyer, les frais de gestion et les dépenses afférentes aux charges d'habitation (entretien des communs, charges récupérables, énergie et eau des communs, eau froide individuelle)

(2) Ce montant comprend l'accès aux services collectifs (accès aux locaux communs, animations, astreintes du personnel ...)

(3) Ce montant ne comprend pas l'abonnement et la consommation électrique, téléphone, internet et TV, la taxe d'habitation le cas échéant, les prestations extérieures.

Cadre réservé au service

Visite effectuée par le demandeur le :

Visite effectuée par des tiers le :

N° du logement visité :

Rappel téléphonique le :

Remarques :